



République Française

PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 22 février 2019

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 14

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 18 février 2019

Le vingt-deux février deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Thierry VERZENY, Lionel VERNET, Fabienne DRON-MAILLARD, David HORNSBY, Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Frédéric NADAL, Sandrine BRUSQUE, Philippe SUPERSAC.

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (donne pouvoir à Pascal DELIEUZE), Sabine THOMAS (donne pouvoir à Sandrine BRUSQUE), Thierry FABRE (donne pouvoir à Philippe SUPERSAC).

Absents excusés : Laetitia GIL, Chantal COMBACAL.

Secrétaire : Christine PORCHEZ

La séance est ouverte à 18h35.

M. le Maire ouvre la séance en affirmant son indignation face aux propos et aux actes racistes et antisémites qui se propagent actuellement dans notre pays. Il demande l'approbation des membres du conseil municipal pour que ce soit inscrit au procès-verbal.

M. Le Maire précise que le conseil communautaire de la CCVH avait fait ce même choix quelques jours auparavant.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2019

Préalablement au vote, M. le Maire demande à M. Supersac d'expliquer, s'il le souhaite, l'abstention d'une partie de l'opposition lors du vote concernant le PUP. M. Supersac répond qu'il s'agissait d'une décision commune ; toutes les informations données n'étant pas connues de tous les élus de l'opposition.

**Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec
15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Philippe SUPERSAC, Thierry FABRE)**

II. Administration municipale

L'idée générale est d'utiliser un seul logiciel (Berger-Levrault) pour tous les enregistrements d'actes afin de faciliter et accélérer le travail administratif et les relations avec les partenaires institutionnels.

1- Convention relative à la transmission des données de l'état-civil avec l'INSEE

Toutes les déclarations (naissance, mariage, décès) pourront être dématérialisées.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2- Convention de dématérialisation des actes en préfecture – protocoles- actes

Cette procédure concerne les arrêtés, délibérations, actes municipaux...

Il est précisé que ce système permet le même contrôle par la Préfecture des actes déclarés. Ceci pendant un délai de deux mois à un an.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3- Numérisation des cimetières et élaboration d'une cartographie – Prestataire Berger Levraut

Un travail d'identification des tombes a été fait au cimetière de St Jean de Fos en janvier par une stagiaire de la mairie ; ceci afin de permettre la gestion des concessions par informatique.
La Société Berger Levraut a fourni un devis de 1600 euros pour l'intégration de toutes ces données dans son système.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

III. Urbanisme

1- Convention de délégation de maître d'ouvrage voirie et défense des incendies avec la CCVH – Chemin des Horts

M. le Maire précise que cette opération a été menée par l'ancienne équipe municipale. Elle concerne 6 terrains. M. le Maire explique que cette opération aurait dû être traitée sous la forme d'un permis d'aménager et non par une simple DP de division parcellaire. Il précise que cette DP a été signée par l'ancien premier adjoint en charge de l'urbanisme. Lors d'une réunion de la commission en Mairie, l'ancien premier adjoint a confirmé qu'il avait bien signé la DP mais qu'il n'était pas d'accord...
Le permis d'aménager permet à la commune de faire participer financièrement le lotisseur aux aménagements (infrastructures routières et réseaux). Il aurait également permis la création de voies de circulation à l'intérieur de l'opération ce qui aurait évité la sortie des 6 parcelles à 90° sur le chemin de la font des horts qui est trop étroit.
C'est donc la commune qui va devoir payer le surdimensionnement des réseaux d'eau potable, le réseau incendie et la réfection de la voirie pour un montant de 24 754.40 euros HT.
M. le Maire rajoute que la municipalité est là pour défendre ses intérêts et non ceux des lotisseurs.
A l'avenir il ne faudra plus mener ces opérations de cette façon.

Mme Granier présente le projet :

La CCVH qui a récupéré depuis janvier 2018 la compétence eau et assainissement assurera la Maitrise d'ouvrage du projet. La CCVH participera financièrement au remplacement du réseau d'eau potable. La commune participera au renforcement du réseau d'eau potable, au réseau incendie et à la réfection de la voirie. L'aménageur quant à lui participera uniquement au raccordement de ces 6 parcelles aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis la limite de propriété vers la voie publique. Par la signature d'une convention, la commune délèguera la Maitrise d'ouvrage de sa partie à la CCVH.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de la Maitrise d'ouvrage avec la CCVH selon le plan de financement suivant :

- CCVH	43 745,60 H.T.
- Mairie	24 754,40 H.T.
- Aménageur	16 500,00 H.T.

**Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec
15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Philippe SUPERSAC, Thierry FABRE)**

V. Développement économique

1- Convention pour la mise en place d'un marché de producteurs de pays

M. le Maire précise qu'il a été contacté par Mme M.Noëlle Tournès et la chambre d'agriculture afin de mettre en place des « Marchés de producteurs de pays » durant l'été. Ce type d'action est déjà mené dans 21 communes de l'Hérault et doit être porté par un agriculteur référent du village.

Le 27 mars se tiendra une réunion avec les producteurs de la commune. Ces marchés auront lieu sur la place du village de 19h à 23h. Il est prévu 4 dates qui restent à déterminer.

La commune reste l'organisatrice de l'évènement. Le coût de l'adhésion par convention à la marque « Marché des producteurs de pays » s'élève à 1200 euros TTC/an. M. Verzeni fait remarquer qu'il est peut-être possible de demander une aide à la CCVH ;

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Ensuite, Mme Ghibaudo fait un point sur le carnaval qui aura lieu le 13 avril prochain. Les associations participant à l'organisation sont :

Le Foyer Rural, l'Amicale Laïque, Familles Rurales, le Tennis Club et le Comité des fêtes.
Pour la soirée du samedi, le Comité des fêtes réfléchit à de nouvelles idées.

Puis M. le Maire précise que le bar « la Courge d'Or » a été racheté par un professionnel de la restauration et ouvrira ses portes après travaux.

Mme Kuzniak nous informe du prochain fleurissement et aménagement du hall de la salle polyvalente.

1- Questions du public

Mme Nicaise fait remarquer que la fontaine est vide. M. le Maire précise qu'il y a une fuite qui sera colmatée avant de remplir la fontaine.

M. Moiroux demande des précisions sur la situation de l'EHPAD.

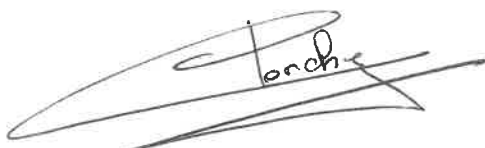
M. le Maire précise qu'il est informé de la situation mais que c'est au nouveau propriétaire, Mr Constantin le PDG du Groupe Clinipole, d'informer ses salariés quant à l'avenir de la maison de retraite du Roc Pointu.

M. Moiroux a entendu dire que St Jean de Fos serait le 7ème bourg-centre et demande confirmation. M. le Maire précise qu'à priori la commune est passée à côté de cette opportunité car aucune demande de l'ancienne municipalité n'a été faite dans ce sens. M. le Maire rajoute qu'il participera prochainement à une réunion avec la région où il pourra s'informer sur le sujet.

Fin de séance à 19h50.

La secrétaire de séance,

Mme Christine PORCHEZ



Le Maire,

Pascal DELIEUZE



Les élus présents :

~~Guillaume~~

~~Italié~~

~~Laurent~~

~~Jordan~~

~~[Signature]~~

~~div~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

Salime
Thomas

~~[Signature]~~

Vote contre
~~Suppeco~~

~~[Signature]~~

Vote contre

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~